

Visite du méthaniseur Terragr'Eau de Vinzier

Lexique

- **Compostage** : processus biologique de transformation de matière organique qui s'effectue en présence d'oxygène (en condition aérobie) et d'eau, par le biais de micro-organismes. Le compostage peut être réalisé en tas ou en composteur. Le produit obtenu (**compost**) peut être utilisé comme amendement ou engrais organique.
- **Méthanisation** : processus biologique de transformation de matière organique qui s'effectue en absence d'oxygène (en condition anaérobie), par des micro-organismes spécifiques. Durant ce processus, les micro-organismes méthanogènes utilisent la matière organique pour leur croissance et reproduction. La dégradation de la matière organique conduit à la production de gaz (principalement méthane) et laisse le digestat. La méthanisation peut se produire naturellement (marais, décharges, ou même lors de certaines étapes de la digestion de certains animaux) ou être mise en œuvre dans des méthaniseurs. Dans ces infrastructures, on accélère et entretient le processus pour produire un méthane utilisable. Des déchets organiques peuvent ainsi fournir de l'énergie.
- **Méthaniseur ou Unité de méthanisation** : unité technique destinée spécifiquement au traitement de matières organiques par méthanisation. Elle est constituée :
 - o du digesteur (réacteur de la méthanisation),
 - o des équipements de réception, d'entreposage et de traitement préalable des matières, leurs systèmes d'alimentation en matières,
 - o des systèmes de traitement ou d'entreposage des digestats et déchets ainsi que des eaux usées,
 - o des équipements d'épuration du biogaz.
- **Méthanisation agricole** : une unité de méthanisation est dite « agricole » si la majorité des intrants traités dans cette unité est d'origine agricole (effluents d'élevage, eaux vertes et brunes des élevages, résidus d'ensilage, cultures intermédiaires à vocation énergétique...).
- **Intrants** : matières organiques utilisées dans le procédé de méthanisation : effluents d'élevages (déjections animales : fumier, lisiers, fientes...), déchets de collectivités (restes alimentaires, tontes de pelouses, boues...) résidus de céréales, déchets des industries agro-alimentaire (huiles, graisses, résidus de distillation...).
- **Effluents** : fumiers, lisiers, eaux issues de la traite des vaches et de la fabrication du fromage...
- **Biodéchets** : tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.
- **Digestat** : substance (solide ou liquide) résiduelle présente dans le digesteur à l'issue du processus de méthanisation. Ce produit est biologiquement stable, désodorisé, et peut être utilisé comme amendement ou engrais organique.
- **Impluvium** : zone d'infiltration des eaux de pluie et de neige.